



Compte-Rendu du CTSD DI Dijon du 27/10/22

- les OS étaient reconvoquées suite au vote unanime contre lors du CTSD du 20/11 sur l'analyse d'impact de la création de la BSI d'Orléans et de la reprise des missions de contrôle de la DGCCRF sur les fruits et légumes .

1) Analyse d'impact de la création de la BSI d'Orléans

A la grande surprise des participants, ce point est retiré de l'ordre du jour ! Le projet n'est pas remis en cause mais l'installation de modulaires pour la future BSI d'Orléans en attente de locaux définitifs aurait dû faire l'objet d'un appel d'offre pour marché public ce qui n'a pas été fait! Ce loupé est d'autant plus surprenant que la douane est assistée du SIEP BIMO, le bras armé de l'état pour les projets immobiliers qui maîtrist parfaitement ce sujet ... normalement. Les 1ères arrivées sont repoussées de 6 mois au 01/09/23 = 2^e tour de mutation.

À noter: la DI prévoit dans son projet initial un déménagement dans les locaux définitifs de St-Jean-de-Braye en août 2023 mais alors pourquoi diable maintenir un projet de modulaire à Fleury-les-Aubrais pour des agents qui n'arriveront pas avant septembre 2023! Cela laisse songeur et laisse présager son lot habituel de retards de chantier. Même si les modulaires actuels n'ont plus rien à voir avec les vulgaires cabanes de chantier d'avant, la situation n'est pas optimum ; il faut espérer que l'administration fera le suivi nécessaire pour que ce provisoire dure le moins longtemps possible .

2) Reprise des missions de contrôle de la DGCCRF sur les fruits et légumes

- Précision apportée: tous les bureaux frontières avec la Suisse pourraient voir arriver un trafic de fruits et légumes demain. Mais pour le contrôle DGCCRF, seul le bureau de Pontarlier est repris dans l'application SERAFEL et est seul habilité à contrôler. Toutefois, la situation peut tout à fait évoluer donc dossier à suivre.

Aucune évolution dans les documents présentés + des missions nouvelles sans aucun effectif = donc vote unanime des OS contre.

3) Divers :

- la DI va réévaluer le stock et les besoins en masque. Le stock actuel n'est pas à 0.

- l'ensemble des syndicats déplore la manque d'information et de FP en amont du lancement du nouvel INTRANET de la douane .

- le DI confirme qu'il y aura une étude pour la réorganisation du site de la DR d'Orléans avec l'aide du SIEP BIMO vu l'envergure du projet .

4) Le morceau de résistance : l'examen des projets FACVA pour la DI

On peut regretter les délais très contraints pour ce nouvel exercice qui n'ont pas permis aux agents de présenter des projets bien ficelés. Le contour des projets n'avaie pas fait l'objet d'une communication claire de la part de l'administration mais point important : le financement FACVA n'a pas vocation à se substituer à d'autres financements (de la douane , des CHS , CDAS Berçy vert , etc). Nous y reviendront.

Rappel: ces fonds ont été obtenus suite aux luttes de ce printemps qui ont permis de décrocher un peu de budget pour améliorer le cadre de vie des agents au travail. Pour une fois les agents peuvent faire des propositions librement et les syndicats qui ont signé l'accord sont associés dans la prise de décision pour éviter des "détournements" du but initial, l'administration ayant une fâcheuse tendance à reprendre d'une main ce qu'elle donne de l'autre comme on peut le voir en CHS assez souvent.

D'entrée et à la surprise générale en examinant le tableau récapitulatif, le DR de Besançon s'est permis de retoquer des projets (BSI Montbéliard et Delle bureau + brigade) et de les exclure de la liste AVANT que les syndicats puissent les examiner dans ce GT! Raison invoquée?: "Par pragmatisme"! Cette façon de faire n'est absolument pas conforme à l'esprit de l'accord du 04/04/22. Les projets ont donc été examinés 1 par 1: de nombreux projets sont exclus car ils ne ressortent pas du FACVA ou posent des problèmes de sécurité (informatique notamment) voire d'autres problématiques (oui au fauteuil relaxant s'il est hors la vue du public). Il est dommage que la DG n'aie pas pu expliquer par des exemples concrets ce qu'elle ne voulait pas voir ou ce qui cadrerait bien avec le FACVA .

Projets retenus :

- acquisition d'un système de gonflage vélo (DI).
- 3 lampes de lumino-thérapie (Auxerre)
- Aide d'achat pour des licences sportives (Bourges BSI).
- Fauteuils de relaxation (Orléans bureau et SG DR Centre - Val de Loire et Delle bureau).
- aménagement table + fauteuil pour coin café pour le local social de Delle (projet commun SURV-OP/CO).
- Lave-linge (BSI Tours).
- Sacs de couchage individuels (BSI Tours).
- Paperboard (BSI Montbéliard).
- Salons de jardin et abri extérieurs pour Orléans bureau , Tours bureau et DR d'Orléans.

On ne peut pas trop préjuger de ce qui sera retenu au final après arbitrage national, cet exercice étant le 1er de ce style.

Un mot particulier sur le refus unanime des OS sur le local social de la DR de Besançon :

- dans un bâtiment, quel qu'il soit, les travaux d'investissement ou gros travaux de restauration sont à la charge du propriétaire, en l'occurrence l'État français pour la DR de Besançon qui se situe dans un bâtiment domanial. Le FACVA n'a pas été conçu pour suppléer à l'État propriétaire défaillant qui n'investit pas assez dans la rénovation et l'entretien de ses locaux, ce que tout le monde regrette, en 1er les agents qui y travaillent. L'USD-FO trouve assez cavalier le procédé du DR de Besançon d'effacer les demandes FACVA parfaitement fondées (et acceptées par ailleurs) de certains de ses services pour faire monter "en tête de gondole" un projet qui ne rentre absolument pas dans l'accord tel qu'il a été négocié en avril 2022. Tous les syndicats ont reconnu le caractère prioritaire de refaire enfin le local social de la DR mais les travaux en question relèvent clairement de l'administration, charge à elle de présenter les devis s'y rapportant dans le cadre des travaux de programmation immobilière .